Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-200026755-20260925-2026092508-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Centre Intercommunal d'Action Sociale – Quimper Bretagne Occidentale

CIAS QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE KEMPER BREIZH IZEL

Séance du conseil d'administration du 25 septembre 2026
Convoquée le 21 septembre 2026
À l'EHPAD Coat Kerhuel, Ergué-Gabéric

Séance présidée par Madame Marie Laure Le Meur

Nombre de membres en exercice : 21

Présents :

Madame **Marie-Laure LE MEUR**, vice-présidente
Monsieur **Paul BOEDEC**, administrateur
Madame **Liliane BOURHIS**, administratrice
Madame **Sophie BRONNEC**, administratrice
Monsieur **Alain CERVANTES**, administrateur
Madame **Ghislaine KERGOAT**, administratrice
Monsieur **Christian LASTENNET**, administrateur
Monsieur **Jean LE BARS**, administrateur
Monsieur **Bernard LE MAO**, administrateur
Madame **Diane LEVESQUE**, administratrice
Monsieur **Jean-Hubert PETILLON**, administrateur
Madame **Annick PHILIPPE**, administratrice
Madame **Véronique PLOUHINEC**, administratrice
Monsieur **Daniel PYATZOOK**, administrateur
Monsieur **Matthieu STERVINOU**, administrateur
Madame **Valérie ZARADER**, administratrice

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur **André MARGOT**, administrateur donne procuration à Madame **Marie-Laure LE MEUR**, vice-présidente

Absents et excusés :

Madame **Isabelle ASSIH**, présidente
Madame **Maud JAN**, administratrice
Monsieur **Raymond MESSAGER**, administrateur
Monsieur **Patrick TROALE**, administrateur

Secrétaire de séance : Madame Aurore DURDON

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-200026755-20260925-2026092508-DE

Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Quimper Bretagne Occidentale

---

Séance du 25 septembre 2026

N° 2026.09.25.08

EHPAD « le roi Gradlon »
Admission en non-valeur – Année 2026

Les créances dont le caractère irrécouvrable a été constaté peuvent faire l'objet d'admission en non-valeur sur proposition annuelle du comptable. Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la liste des non-valeurs ci-après pour un montant total de 30 055,91 €.

***

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes, le Service de Gestion Comptable de Quimper a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par le CIAS sur des débiteurs dont l'insolvabilité est établie soit par la Banque de France dans le cadre de dossiers de surendettement (décision d'effacement de la dette) soit suite à des décès et des successions vacantes.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'approuver la liste des non-valeurs ci-après pour un montant total de 30 055,91 €.

Au titre des créances irrécouvrables :

Année	Montant en €
2015	0,56
2017	1 196,35
2018	3 676,03
2019	12 835,90
2020	3 527,63
2021	6 396,74
2022	0,01
2023	950,26
2024	1 472,43
Total	**30 055,91**

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-200026755-20260925-2026092508-DE

À Quimper, le 28 septembre 2026

Secrétaire de séance	La vice -présidente
Aurore DURDON Directrice du CIAS	Marie-Laure LE MEUR QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CIAS KEMPER BREIZH IZEL